

Feuillet - 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	25
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	36
Date de la convocation	08/11/2024
Certifié exécutoire le	18/11/2024
Date d'affichage	26/11/2024
Envoyé en préfecture le	26/11/2024

*Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS Sophie,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, PEYRAMAURE Pierre, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERG Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** LONGUET Jean-François.

**EXCUSES :** BOUCHOT Estelle (représentée), BOURROUX François (donne procuration à CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET-TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel, ROME Hélène (représentée par CHEYPE Sandrine), SAVIGNAC Sylvie (représentée par COIGNAC Gérard).

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**124'-2024 ANNULE ET REMPLACE- Travaux d'aménagement de la Médiathèque intercommunale de BUGEAT**

**Monsieur le Président rappelle** que suite à l'intégration de la commune de Bugeat au sein de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources, il a été décidé d'ouvrir une nouvelle antenne de la médiathèque intercommunale à Bugeat.

La commune de Bugeat a décidé de mettre à disposition l'ancien préau derrière la Mairie récemment rénové en salle d'exposition. Son positionnement et son accessibilité sont adaptés à recevoir la nouvelle antenne de la médiathèque.

Ce site fraîchement rénové demande cependant quelques adaptations pour pouvoir être opérationnel. Il s'agit principalement de travaux d'électricité, de chauffage et la mise en place de mobilier adapté.

**Monsieur le Président explique** qu'il sera nécessaire de réaliser une convention de mise à disposition avec la Mairie de BUGEAT.

**Monsieur le Président précise** que ce projet est estimé au vu des devis analysé par la commission d'ouverture des plis à : 35 330,82 € HT  
(Tableau ci-dessous) :

Identification des lots	Estimation	Montants des entreprises mieux disante	Noms des entreprises mieux disantes
Lot n°1 électricité	14 173,77 € HT	14 173,77 € HT	Entreprise GAUTHIER
Lot n°2 Mobilier	12 500,00 € HT	13 618,05 € HT	Entreprise PERSPECTIVES
Autres dépenses	3 750,00 € HT	7 539,00 € HT	Stores films solaires + poste de travail informatique

**Il précise** qu'une subvention peut être sollicitée pour le lot électricité dans le cadre de la DETR 2024.  
**Il précise également** qu'une subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de la Corrèze.  
**Le Président propose** le plan de financement suivant :

	Taux	HT
<b>Montant des travaux</b>	<b>100%</b>	<b>35 330,82 €</b>
DETR Sur le lot n°1 électricité	45 % du lot n°1	6 378,20 €
Conseil départemental CD19	25 %	8 832,70 €
<b>Autofinancement</b>		<b>15 920,62 €</b>

**Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**

- D'ACTER le projet de travaux conformément au plan de financement ci-dessus.
- D'AUTORISER LE Président à conventionner avec la Mairie de Bugeat pour la mise à disposition de ce bâtiment et de réaliser toutes les démarches nécessaires.
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.
- D'AUTORISER le Président à notifier les marchés après obtentions des accusés de réception des demandes de subventions.
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2024

Fait à Treignac le 25/11/2024  
Le Président Philippe JENTY

